— N° 39. —

# Chambre des Représentants.

Séance du 7 Décembre 1892.

## Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre pour l'exercice 1893 (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DIERCKX.

Messieurs,

Le projet de loi a été adopté sans observations et à l'unanimité dans toutes les sections.

| | | |
|---|---|---|
| Le Budget s'élevait primitivement à . . . . . fr. | | 1,016,982,071 » |
| Il faut y ajouter : | | |
| 1° Les augmentations portées au Budget amendé. . . . . fr. | 1,270,135 84 | |
| 2° L'augmentation proposée par le Gouvernement sous l'article 38bis par amendement déposé le 24 novembre. fr. | 1,000 » | |
| Soit ensemble . . . . . fr. | | 1,271,135 84 |
| Total. . . fr. | | 1,018,253,206 84 |
| Dont à déduire les diminutions détaillées dans le Budget amendé . . . . . fr. | | 5,090,000 » |
| Reste donc, chiffre définitif . . . . . fr. | | 1,013,163,206 84 |

(1) Budget, n° 6, XIV (session extraordinaire de 1892).
Amendement, n° 20.

(2) La section centrale, présidée par M. Tack, était composée de MM. de Sadeleer, Ancion, Dierckx, Ligy, Grosfils et Richald.

Un membre fait remarquer que parmi les crédits du projet de loi afférents au Ministère de la Justice, figure à l'article 58 du Budget amendé pour le service des colonies agricoles de Hoogstraeten et Merxplas, une somme de 1.600,000 francs. Ce chiffre lui paraît considérable, et il voudrait que, dans l'avenir, la Chambre pût être exactement renseignée sur le montant des sommes versées par les communes aux colonies, pour l'entretien de leurs reclus internés, tant au dépôt de Merxplas qu'à la maison de refuge de Hoogstraeten.

Il suffirait de donner le chiffre global par province, et il serait utile d'y ajouter le nombre des individus internés, par exemple au 1er janvier, dans chacun de ces établissements.

La section centrale adhère à ces observations, et elle propose à la Chambre l'adoption du projet de Budget.

*Le Rapporteur,*

P. DIERCKX.

*Le Président,*

P. TACK.